

STAGE

L'ACTEUR AU CINEMA

Prochaines dates les samedi et dimanche

9 & 10 mai 2009

Nous travaillerons sur les spécificités du jeu au cinéma, à partir des techniques de l'Actors Studio, de Meisner ... Il s'agira de comprendre les interactions entre l'acteur et la caméra et de les mettre en œuvre à travers la construction d'un personnage. Le stage aura lieu sur Paris.

Contenu du stage

Ce stage est destiné aux **acteurs** souhaitant jouer au cinéma, et aux **directeurs d'acteurs** (réalisateurs) qui souhaitent comprendre le fonctionnement de l'acteur.

Spécificité du jeu
Etudes de rôles, de films

Rappels : techniques et langage cinématographiques
Travail préparatoire, physique et psychologique
Travail préparatoire de la scène
Travail des scènes : jeu, contraintes, direction d'acteur
Construction du personnage
Tournage
Scènes montées et commentées (et remises pour bande-démo)

Initiation ou perfectionnement aux techniques modernes (Meisner, Actors Studio...)
Préparation aux castings

Frais de stage : 200 euros pour 2 jours (16h)

Informations, inscriptions : Merci d'envoyer un mail à cinetheatre@free.fr, avec un CV et une courte lettre précisant vos motivations à participer à ce stage. Merci de préciser également vos coordonnées.
ATTENTION, les places sont limitées (max. 8 stagiaires).



Encadrement

Ce stage est proposé et animé par **Stéphane Arnoux**, comédien, metteur en scène et cinéaste, auteur-réalisateur de deux long-métrages et de nombreux courts, et enseignant (Université Paris VIII, Ecole de Théâtre l'Eponyme...).

Son dernier film *Nos désirs font désordre* sort en salles en mars prochain.

Le travail sera filmé en haute définition avec prise de son et éclairages professionnels, dans les conditions d'un film à budget limité. Les extraits filmés et montés seront remis aux stagiaires pour nourrir leur **bande-démo**.

Informations : Phinéas Prod au 01 42 55 50 25 (laisser un message) - <http://cinetheatre.free.fr>
<http://www.myspace.com/acteuraucinema>

Phinéas Production – Théâtre en Question

SIRET : 441 966 579 00027 / APE : 923A

Fiche d'inscription

Stage « L'acteur au cinéma », 2009

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Téléphone fixe:

Téléphone portable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse Email :

Comment avez vous connu nos formations ? :

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance et approuver les clauses du contrat de formation inscrites au verso de cette fiche. Je décide de m'inscrire à ce stage, je réserve donc ma place à compter de ce jour.

J'envoie un chèque de 75 euros pour le règlement des frais d'inscriptions à l'ordre de : **Phinéas Production**. 125 euros de frais de stage resteront à payer avant le premier jour du stage.

Ce chèque ne sera pas encaissé avant le délai de rétractation mentionné au verso à l'article 5 du présent contrat.

Fait le (date) : à (lieu) :

Signature :

Pour s'inscrire : Envoyer par courrier simple, la fiche d'inscription et le chèque de 75 euros signés à : **Phinéas Production, 10 rue Pierre Picard 75018 Paris**

Phinéas Production – Théâtre en Question

Contrat de formation « L'acteur au cinéma », 2008-2009

Article 1 : En exécution du présent contrat, Phinéas Production s'engage à organiser la formation intitulée "L'acteur au cinéma", en un lieu choisi en fonction des besoins du stage, aux dates préalablement fixées.

Article 2 : Caractéristiques de la formation

La formation a pour objectif la formation du comédien au jeu devant la caméra. Sa durée est fixée à 16 heures. A l'issue de celle-ci, un certificat de formation est délivré au Stagiaire, ainsi qu'un DVD reprenant les travaux filmés et montés. Le programme du stage figure sur la plaquette jointe au présent contrat.

Article 3 : Conditions requises

Les inscriptions se font en fonction des places disponibles.

Les Stagiaires sont sélectionnés sur leur motivation qui est appréciée à réception d'un CV et d'une lettre de motivation, et d'une conversation téléphonique. Les candidats sélectionnés auront au minimum une expérience de la scène et/ou du travail à la caméra, ainsi qu'une formation de base en tant que comédien. L'accent est mis sur l'engagement du stagiaire, s'agissant d'un travail à la fois très personnel et collectif.

Article 4 : Organisation de la formation

Le stage, dirigé par Stéphane Arnoux, se déroule à Paris ou proche banlieue, dans un local permettant de tourner comme de faire cours, sur un week-end. La formation est organisée pour un effectif de 6 stagiaires en moyenne, compris entre 4 Stagiaires au minimum et 8 au maximum.

Le stage comprend une courte partie théorique et un travail pratique réalisé en groupe. La ponctualité et l'engagement des participants sont requis pour la bonne marche du travail. Une caméra HD, du matériel lumière et son professionnel sont utilisés pour les tournages et exercices filmés.

Les scènes tournées sont montées, visionnées et données aux stagiaires en DVD à l'issue du stage.

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le Stagiaire a un délai de 3 jours pour se rétracter, il en informe Phinéas Production par lettre avec accusé de réception. Dans ce cas aucune somme ne peut être exigée du Stagiaire.

Après ce délai, les frais d'inscriptions ne sont pas remboursés.

Article 6 : Dispositions financières

Le prix de la formation est fixé à 200 euros. Il se compose de :

- Frais d'inscription : 75 euros.

- Frais de stages : 125 euros.

Le Stagiaire s'engage à verser la totalité de cette somme à Phinéas Production selon le calendrier suivant :

- Les frais d'inscription : 75 euros. Chèque à envoyer avec la fiche d'inscription, encaissé après le délai de rétractation.

- Les frais de stage : 125 euros. A payer au plus tard le premier jour du stage.

Les chèques sont à établir à l'ordre suivant : **Phinéas Production**

Le versement des frais d'inscription vaut acceptation et inscription du stagiaire.

Article 7 : Interruption ou annulation du stage

7.1 Si le Stagiaire ou Phinéas Production cesse la formation pour cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seuls les frais d'inscription ainsi que les cours dispensés sont dus par le Stagiaire à Phinéas Production au prorata temporis de leur valeur prévue dans le présent contrat.

7.2 Phinéas Production peut être contrainte d'annuler la formation si le nombre minimum de 4 Stagiaires n'est pas atteint au premier jour du stage. Dans ce cas, toute somme versée par le stagiaire est remboursée intégralement.

7.3 En cas d'abandon de la formation par le Stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié suivant les modalités financières suivantes :

- Avant le premier jour du stage : les frais d'inscription restent dus et ne seront pas remboursés.

- En cours de stage : les frais d'inscription et frais de stage restent dus et ne seront pas remboursés.

Article 8 : Exclusions et démissions

La direction peut prononcer l'exclusion temporaire ou définitive d'un Stagiaire :

- dont les absences sont à 50% des cours si toutes les absences ne sont pas justifiées par écrit.

- dont le comportement nuit à la progression du groupe et à la bonne ambiance des cours.

Une exclusion pour absentéisme, pour comportement intentionnellement nuisible, ou une démission volontaire d'un Stagiaire ne donnent aucun droit au remboursement des sommes payées par le Stagiaire.

Article 9 : Respect du lieu

Les Stagiaires doivent respecter les consignes d'hygiène et sécurité des locaux qui accueillent le stage et ne laisser traîner aucun détritus à la fin des cours. Il est interdit de fumer ou de manger dans l'enceinte du lieu de stage.

Article 10 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.